



Déclaration sinistre dommage ouvrage

Par **petruche**, le **20/06/2017** à **16:21**

Bonjour ,

j'ai acheté un appartement neuf il y a 2 ans au dernier étage d'une petite résidence. des tuiles se sont décrochées , et suite a un violent orage il y a eu des infiltrations assez importantes sur le plafond et les murs.

Le SAV du promoteur a fait intervenir un couvreur pour remettre les tuiles et réparer un "cheneau "

le promoteur Nexity a fait jouer la Dommage Ouvrage (DO)

Je viens de recevoir un courrier de l'assureur Nexity (SMA Courtage) qui m'indique la nomination d'un expert .

Le secrétariat de cet expert est incapable de m'expliquer qui va prendre a sa charge les frais de remise en état (plâtre et peinture).La secrétaire m'indique que l'expert me le dira le jour de l'expertise et me fait comprendre que l'assureur DO n'est pas obligé de payer les conséquences d'une fuite de toit et que je dois faire jouer mon assurance habitation .

Je pensais demander des devis a opposer a l'expert .

Qui m'expliquer et me donner des conseils pour cette situation .

Cordialement ,

Par **youris**, le **20/06/2017** à **16:42**

bonjour,

ce n'est pas le secrétariat de l'expert qui va vous répondre sur la prise en charge des frais car c'est justement le rôle de l'expert qui, après visite, remettra son rapport.

salutations

Par **petruche**, le **20/06/2017** à **17:00**

Youris ,

merci de votre réponse . un ami m'avait conseillé de demander plusieurs devis car l'expert du promoteur va tout faire pour minimiser la facture de remise en état . Je viens d'avoir mon assureur " habitation " qui m'indique que si le montant de la facture des travaux c'est a la charge de la DO . Mon assureur me conseille également de demander plusieurs devis a montrer a l'expert et d'être absolument présent le jour de l'expertise .

cordialement